



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE
DE
PLAN-de-CUQUES
(Bouches du Rhône)

Conseillers en exercice : 33
Présents : 33
Votants : 33

Date convocation :
25 Mars 2021

Date affichage ordre du jour :
25 Mars 2021

21/045/DELIB.026

Objet :

**Budget Primitif 2021
CIMETIERE**

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 31 Mars 2021**

L'an deux mille vingt et un le **31 Mars 2021 à 18h00**, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le **25 Mars 2021**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, **eu égard à la crise sanitaire du COVID-19 à la maison de la jeunesse, Rue Georges Clémenceau à Plan-de-Cuques**, sous la présidence de **M. Laurent SIMON Maire**.

Étaient présents : Mmes MM : SIMON, CAVIN, BONANNO, PIRAS-LACROIX, NICHANIAN, TENAGLIA, DURAND, GERBAL, GARGUILO, GERMAIN, BECCARI, MILANI, CIARAMELLA, GIRAUD, MALLEGOL, LE MARTELLOT, ATTALI, PERRIN, JASSEM, CESSOU, KLEIN, FOLIOT, FARINA, CHATEL, VOGT, ARMAND, CIGNA, GIUDICELLI, SIMOND, DONATI, NOEL, BARRET, JAYNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : -

Mme Mathilde CAVIN a été désigné(e) secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- qu'en application de l'article L.2312-1 du C.G.C.T, le Débat d'Orientation Budgétaire relatif au budget Cimetière 2021 s'est déroulé lors de la séance du Conseil municipal du 18 Février 2021
- que le projet de Budget Primitif exercice 2021 du Cimetière accompagné de ses annexes est joint à la présente, et qu'en application du C.G.C.T, il doit faire l'objet d'un vote par chapitre tant en section de fonctionnement (recettes et dépenses) qu'en section d'investissement (recettes et dépenses).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de voter :

- le Budget Primitif du Cimetière 2021;
- les sections de fonctionnement et d'investissement.

selon les montants suivants :

Section	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	443 492,00	469 356,00
Investissement	14 030,00	232 950,00

Ayant entendu l'exposé de M.le Maire, à la majorité, **Pour : 25 Majorité Municipale**
Abstentions : 8 ARMAND – GIUDICELLI – CIGNA – DONATI – NOEL – BARRET – JAYNE – SIMOND, le Conseil Municipal l'adopte et le convertit en délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

02 AVR. 2021

Le

et publication ou notification

07 AVR. 2021

Du

Fait et délibéré en mairie le jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme en mairie le **31 mars 2021**
Le Maire,

Laurent SIMON

21/045/DELIB.026 - Budget Primitif 2021 Cimetière

1/1